

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 25
Pouvoirs : 7

Date convocation : 11/12/2025
Affichage : 11/12/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDÉS SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Marie-Josée BEAUD. à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR POUR LA REHABILITATION DES IMMEUBLES SIS 7 ET 9 RUE DU PONT VIEUX :

La CCHAM a engagé avec la Commune de Langogne une opération de réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 Rue du Pont Vieux.

Afin de permettre la réalisation de ce projet dans les meilleures conditions financières, il est proposé de solliciter un financement auprès de la DETR.

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu le projet d'extension de réhabilitation des immeubles sis 7 et 9 rue du pont vieux présenté en séance ;
AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide de la DETR d'un montant de 89 101 €

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de la dépense éligible HT :	891 001 €
-------------------------------------	-----------

Plan de financement :

- ANAH - RHI THIRORI (70%)	623 700 €
- DETR (10%)	89 101 €
- Autofinancement de la CCHAM (20%)	178 200 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **AUTORISE** à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet (demandes de financement...)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour la Communauté de

Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride

